

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6599>



Les AESH de nouveau méprisé-es par l'administration

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Date de mise en ligne : vendredi 15 septembre 2023

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Au lieu de la revalorisation salariale promise aux personnels AESH pour le mois de septembre, c'est en fait qu'une partie de leur salaire qui ne sera pas versée à un grand nombre d'entre eux/elles...

Il s'agit des dizaines d'aesh du département ont obtenu leur CDI durant l'été : l'administration n'est pas en mesure de toutes les payer correctement !

En effet, elle nous fait savoir que les salaires sont prévus 2 mois à l'avance et que, pour tous les personnels ayant signé leur contrat en juillet et août avec la dsden de Saône et Loire (employés auparavant par le lycée Niepce), tous les salaires n'ont pas pu être établis dans le temps imparti. Ainsi :

– Pour celles et ceux qui ont pu faire parvenir leur contrat à temps au mois d'août, leur salaire sera versé intégralement au mois de septembre.

– Cependant, pour celles et ceux pour lesquels il n'a pas été possible d'effectuer leur nouvelle prise en charge en tant qu'AESH en CDI dans les délais impartis, ils percevront un acompte sur salaire entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre 2023. Le montant de cet acompte correspondra à 90 % du salaire net habituellement versé.

Le complément du salaire leur sera versé sur la paie du mois suivant, dès que leur situation administrative sera régularisée.

Pour la FSU, cela est inadmissible.

Beaucoup vont se retrouver en difficulté financière.

Ces personnels déjà précaires, mais indispensables, ne se seraient jamais retrouvés dans cette situation si l'administration les considérait à leur juste valeur.

N'hésitez donc pas à contacter l'assistante sociale du personnel de la DSDEN 58 : dans le cadre de l'action sociale, elle instruit les demandes de prêt sans intérêt ou demandes d'aide, de manière à faire face à des problèmes financiers.

Contactez-la dès le versement de votre salaire afin de convenir d'un rdv le plus rapidement possible au 03 86 71 86 74, ou par courriel à aspia58@ac-dijon.fr